



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

A

Madame la Directrice Académique
de Services de l'Education Nationale
en Seine Maritime

Rouen, le 6 septembre 2018

Madame la Directrice Académique,

Les directives ministérielles parues cet été imposent à nos collègues exerçant sur les niveaux CP et CE1 la passation d'un protocole d'évaluations pour leurs élèves.
Le SE-Unsa vous a déjà exprimé son avis sur celles-ci.

Nous pensons que les enseignants doivent être reconnus en tant que véritables professionnels de l'Education et qu'ils n'ont pas attendu ces dernières directives pour poser un regard diagnostique sur les compétences et les acquis des élèves dont ils sont en charge.
Ces évaluations se surajoutent donc à l'expertise à laquelle ils procèdent habituellement dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous considérons également que, bien que les résultats de ces évaluations puissent contribuer à un pilotage pédagogique des actions de proximité, il n'en soit fait un état du système éducatif actuel mettant en concurrence les écoles entre elles.

Le SE-Unsa n'est pas opposé aux évaluations. Certaines ont, par le passé, donné lieu au versement d'une indemnité pour les collègues ; ce n'est pas le cas cette année et le surcroît de temps que les collègues vont consacrer à la saisie et à l'exploitation des résultats n'est pas négligeable.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de bien vouloir prendre en compte le temps de travail supplémentaire pour les collègues concernés par ces évaluations et de leur accorder une déduction forfaitaire de 3 heures sur les 108h de leurs obligations de service annuelles.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Pour le SE-Unsa 76
Joëlle Ayache
Secrétaire Départementale